

31 AOUT 2026

DECISION D'ANNULATION

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd

- Vu le Décret N°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Vu l'Appel d'Offres Ouvert International sur offres de prix N° 052/2026/CHUIRC relatif à
**ACHAT DE RÉACTIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES DESTINÉS
AUX LABORATOIRES DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE
CASABLANCA » ;**
- Vu l'alinéa b paragraphe 1 de l'article 48 « Annulation des appels d'offres » du Décret N°2-22-431 du
15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Vu que la commission d'appel d'offres n'a pas achevé ses travaux.
- Vu le basculement du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd de Casablanca (CHUIRC) vers le
Groupement Sanitaire Territorial Casablanca-Settat (GST-CS)
- Vu la note de présentation établie par la Division d'Investissement et d'Approvisionnement

DECIDE

Article unique :

D'annuler l'Appel d'Offres Ouvert International N° 052/2026/CHUIRC relatif à « **ACHAT DE
RÉACTIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES DESTINÉS AUX
LABORATOIRES DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE
CASABLANCA** ».



Le Directeur
Pr. My Hicham AFIF